



# COMPTE-RENDU

## 21/12/2022 - LACALM

**Heure de début :** 20h00      **Heure de fin :** 21h45

**Présents :**

**Elus :** Murielle VABRET, 1<sup>ère</sup> Adjointe, en charge des Assemblées de village  
Céline CONQUET, 3<sup>e</sup> Adjointe et membre de l'Assemblée  
Hugues VAISSIER, Conseiller municipal

**Intervenants :** Michel DUMAS, 2<sup>e</sup> Adjoint en charge des travaux

**Invités :** Virginie BIGET-JACQUET, Assistante de gestion administrative  
Yolande COSTEROUSSSE, Agent d'accueil à la maison communale de Lacalm  
Bruno DELFESC, Chef d'équipe technique

**Membres de l'Assemblée de village :** Alain DAUZAT  
Jean-Claude ROCAGEL  
Patrick ROUQUET  
Michel ROUQUETTE

**Absents et excusés :** Alexis CHARREIRE, Anaïs CHARREIRE, Dominique VAYSSADE, Marie-Claire RINN.

Après réunion des membres présents dans la salle de réunion de la maison communale de Lacalm, Murielle Vabret débute la séance.

Compte-tenu de la récente arrivée de Virginie Biget-Jacquet et Bruno Delfesc dont c'est la première participation aux assemblées de village, un tour de table est organisé afin que chaque membre de l'assemblée se présente.

A l'issue de cette présentation, l'ordre du jour de la présente séance est énoncé par Murielle Vabret, à savoir :

- Jeunes Pousses d'Argences
- Planning de déploiement de l'adressage
- Sentier d'interprétation du Bois de Guirande
- Travaux
  - o Travaux réalisés
  - o Projets de travaux

## Jeunes Pousses d'Argences

Murielle Vabret rappelle brièvement le concept de cette opération qui consiste, depuis 2020, à planter un pommier pour chaque naissance à proximité du lieu de résidence des parents. Il s'agit d'essences endémiques et rustiques amenées à résister aux conditions du territoire et à perdurer.

Elle rappelle également que ces arbres sont toujours plantés sur le domaine public.

Au titre de l'année 2022, un pommier a été planté près de l'aire de jeux pour enfants suite à la naissance d'Albin le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Planning de déploiement de l'adressage

Il est rappelé que l'adressage, et plus particulièrement le nom des rues, avait été travaillé dès 2016 sur Lacalm avec la population.

Aujourd'hui le projet va aboutir et est bien avancé malgré les ajustements qui ont dû être opérés sur les noms de rue au regard des consignes qui ont été renforcées (nom à donner aux granges, fours, transformateurs, lavoirs, ...) puisque l'adressage n'est pas seulement utilisé par les services postaux mais sert également aux services d'urgence et de secours, aux livreurs, ...

Le fichier est aujourd'hui complet et est remonté dans la base nationale.

La prochaine phase sera celle de la pose des panneaux dans les rues et chez les habitants mais il faudra, au préalable :

- Dénombrer les plaques de rues afin de s'assurer du nombre exact de plaques à poser
- Demander des devis une fois le nombre de plaques établi
- A réception des plaques, adresser un courrier à chaque habitant lui précisant ses nouvelles coordonnées postales et leur indiquer qu'ils devront apposer le n° qui leur a été attribué

Les plaques seraient en email, de couleur grise en caractères blancs (de façon à rester en cohérence avec la signalétique du PNR) mais aucun visuel ne peut être proposé, les devis n'ayant pas encore été sollicités auprès des fournisseurs (nombre de plaques à commander estimé à 1800 environ).

Afin de comptabiliser le nombre de plaques à disposer dans Lacalm, Murielle Vabret indique que l'idéal serait la constitution d'un groupe de bénévoles qui pourraient aider les agents des services techniques. Il conviendrait en effet d'être plusieurs puisque l'agent missionné disposera des compétences techniques alors que les habitants bénévoles apporteront leur connaissance du terrain.

Michel Rouquette indique que les associations lacanaises « Bien vivre à Lacalm » et « LSTC » prêteront main forte aux équipes communales pour compter le nombre de plaques ainsi que pour déterminer les emplacements de pose.

Il est rappelé, à ce sujet, qu'il conviendra de favoriser la pose des plaques sur le bâti pour assurer leur pérennité et qu'il y a, en outre, des règles à respecter lors de la pose.

Michel Rouquette et Jean-Claude Rocagel seront les référents pour cette opération sur le village de Lacalm.

Hugues Vaissier se propose également et estime toutefois, qu'il convient de mener rapidement cette opération afin de pouvoir lancer les demandes de devis.

### Sentier d'interprétation du bois de Guirande

Une rapide reprise de l'historique est faite par Michel Rouquette afin de placer le contexte. Il rappelle que le bois a été consacré d'une Marianne d'Or en 2010 par le Conseil d'Etat. Le PNR de l'Aubrac a prévu 11 circuits d'interprétation sur tout son territoire qui auront tous un thème et une dynamique propre.

S'agissant du bois du Guirande, il y avait, il y 10 ans, le bébé de Guirande dont le personnage de Guirandel prendra la suite.

Le circuit sera préparé par des bénévoles puis, quand les subventions seront débloquées au niveau du PNR de l'Aubrac, les panneaux d'interprétation pourront être créés.

L'ancien chemin faisait 2 km mais le nouveau circuit, qui part de Lacalm et y revient, en fera 8 et disposera également de 4 circuits alternatifs et spécifiques. Michel Rouquette précise qu'il y a 2 drailles à débroussailler.

La problématique principale est que ces travaux de débroussaillage et balisage doivent être terminés pour la transhumance. Michel Rouquette indique alors qu'il serait opportun que les bénévoles travaillent de concert avec les agents du service technique à l'instar du chantier d'entretien de la Coulée de Liouterne : les bénévoles débroussailleraient pendant que les agents techniques opéreraient des rotations avec le camion afin d'enlever les déchets verts au fur et à mesure de l'avancée du chantier. Pour être prêt pour le mois de mai, il conviendrait de débiter le débroussaillage au mois de janvier/février, étant ici précisé que M. Frédéric ROLAND a donné son accord verbal pour le passage sur ces terres en vue du chantier.

Il est expliqué que Lacalm étant l'entrée du village d'Argences en Aubrac, ce circuit sera un élément fort pour capter les touristes empruntant la route entre Saint-Flour et Rodez. Pour cela, le panneau RIS (Relai – Information – Service) d'une dimension de 4 mètres par 4 pourra être utilisé pour signaler le parcours du Bois de Guirande. Ce panneau avait initialement été donné par le Département à la Commune car il n'en avait plus l'utilité. Il sera déplacé plus tard quand le projet Cœur de Village sera terminé mais il peut, dans l'intervalle, être utilisé pour mettre en avant le parcours du Bois de Guirande.

Murielle Vabret attire l'attention de l'assemblée sur le côté « mise en sécurité » du bois. Les membres présents estiment qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'éléments dangereux sur le parcours mais que quelques arbres devront être abattus au regard de leur état. S'agissant des épicéas morts présents à proximité du départ du parcours, Michel Rouquette précise que l'ONF va intervenir très rapidement et procéder à leur coupe.

Bruno Delfesc est invité à venir découvrir le parcours sur place. Il est par ailleurs précisé que le prochain groupe de travail autour du projet du Bois de Guirande se réunira dans le courant du mois de janvier 2023.

L'ouverture du Bois de Guirande pourra donc, sous condition de réalisation des opérations de débroussaillage dans les temps, ouvrir en mai 2023 sans aménagement autre que le fléchage du parcours.

Enfin, s'agissant de l'interprétation, celle-ci sera la seconde phase du projet qui sera menée en collaboration avec Alexandre Paulus, Médiateur culturel de la commune.

## Travaux

### Travaux réalisés

Michel Dumas prend la parole afin d'apporter les éléments utiles tenant aux travaux réalisés sur le village de Lacalm en 2022 qui sont les suivants :

- **Travaux d'élagage** en régie (route de la station d'épuration) ou par externalisation (fauchage des fossés de bord de routes et chemins)
- **Travaux divers d'entretien d'espaces verts**

- **Travaux d'entretien et de mise en conformité du local du camping** : il est précisé que ces travaux ont été réalisés par Éric Dossier, saisonnier intervenu de mai à octobre sur l'ensemble des campings et gîte d'Argences en Aubrac.  
Il est alors indiqué que la barrière du camping est cassée, ce que Bruno Delfesc confirme avoir constaté le matin même. Il note sa prochaine réparation à effectuer.
- **Entretien des roseaux de la station d'épuration par l'association Trait d'Union** : Michel Dumas indique que l'association a mis du temps à intervenir car ils ont soumis 3 devis différents à différents prix et le mieux-disant a été retenu par la Commune.
- **PATA** : il est indiqué que le PATA consiste à reboucher les trous présents sur la chaussée.
- **Passerelle devant la propriété de M. Meur** : les membres de l'assemblée saluent le travail effectué par les agents du service technique sur ce chantier et confirment que le propriétaire concerné a pris 50% des frais à sa charge.
- **Escalier de la maison communale** : l'ensemble des présents approuvent la parfaite intégration de cette nouvelle passerelle au bâtiment préexistant. Etant moins massive que la précédente, elle se fond parfaitement à son environnement.
- **Achat d'équipements pour la cantine scolaire**
- **Petits travaux dans la salle des fêtes** : il est demandé par l'assistance la raison pour laquelle un lavabo a été installé en plein milieu du passage. Au vu des renseignements qu'ils ont obtenus, il semble que ce soit une demande de l'agent en charge de la cantine afin de pouvoir y remplir des seaux plus aisément. Michel Dumas doit se rendre sur place afin de constater ce qu'il en est.
- **Remontée d'un mur en pierres sèches sur 3 m sur un chemin situé au-dessus du terrain de camping (partie basse de Lacalm)** : il est précisé que ce mur est sur un chemin de traverse.
- **Travaux sur le chauffage de l'école pour amélioration de la température ambiante dans la salle de sieste** : il avait été constaté un problème de capacité des précédents radiateurs à savoir qu'il n'était pas possible de chauffer de manière égale la partie classe et la partie sieste en même temps. De fait, les radiateurs ont été changés et la température est aujourd'hui celle attendue dans l'une et l'autre partie de l'école.
- **Travaux à la Cafounette del País** : ces travaux ont fait suite au dégât des eaux survenus dans les locaux et l'appartement situé au-dessus. Par ailleurs, certains équipements de cuisine avaient été réparés ou changés par VGM en vue de l'installation de la Cafounette del País et d'autres équipements étaient venus en complément de ceux déjà présents.  
Murielle Vabret indique à l'assemblée que la Cafounette del País a déposé le bilan le 7 décembre 2022 et cessera ses activités le 31 décembre 2022. L'assemblée présente déplore cet arrêt et le fait que le bar-restaurant reste de nouveau sans repreneur.  
Michel Rouquette indique alors qu'Alexis Charreire a rencontré Jean Valadier afin de lui présenter l'idée d'un restaurant associatif où les associations lacanaises pourraient faire des demi-journées pour que le bar tourne. Cette idée a également été présentée à Gérard Chastang. M. Charreire doit prendre l'attache de l'ensemble des associations afin de voir celles qui seraient éventuellement intéressées et disponibles pour assurer le fonctionnement de ce restaurant associatif et revenir, le 22 décembre, vers Jean Valadier afin de l'en tenir informé. Bien entendu, ce restaurant associatif cesserait le jour où la Commune trouverait un repreneur professionnel.

Murielle Vabret précise que Jean Valadier doit également rencontrer prochainement l'association « 1000 cafés ».

- **Réhabilitation du sentier du Petit Saint Cloud en collaboration avec les habitants, les agents du service technique et les contrats de Service Civique** : l'assemblée présente remercie vivement Léa, Anna et Blandine (service civique) pour leur engagement et leurs actions pour la réussite de ce projet. Murielle Vabret indique qu'Alexandre Paulus est également à la recherche de mêmes profils pour la gestion de nouveaux projets sur la Commune.

### Travaux à venir

- **Enlèvement du Tourniquet** : il a été procédé à l'enlèvement du tourniquet par les agents du service technique le 20 décembre 2022. Il a toutefois été noté par certains habitants de Lacalm que la structure en bois est elle aussi abimée (morceaux de bois en moins et clous dépassant). Les membres de l'assemblée demandent tout de même quelques jeux pour les enfants car si on ôte la structure, ils n'auront plus rien. Murielle Vabret indique que ce type de structures est très onéreux, des devis ayant été sollicité pour remplacer celle de Sainte-Geneviève qui est également en mauvais état. Il est enfin précisé qu'il conviendrait également de déplacer les cages de foot présentes car les ballons vont taper sur le crépi neuf de la maison de M. Raynal.
- **Démolition de la maison du carrefour** : le Département de l'Aveyron en est propriétaire mais n'a rien entamé pour l'instant dans l'attente de connaître les suites données par la commune qui mène son projet « Cœur de Village ». Lacalm ne constituant pas la 1<sup>ère</sup> tranche de « Cœur de Village », Aurélien Bordes a pris l'attache du département de l'Aveyron en vue des opérations de démolition. L'attention de l'assistance est requise en ce que les conseillers de village ont demandé la préservation et conservation du four situé dans cette maison. Il conviendra donc de protéger utilement le four lors de la démolition de la maison pour construire, par la suite, une couverture au-dessus.
- **Cœur de village** : un aparté est fait sur le projet « Cœur de Village ». Murielle Vabret précise que Lacalm représentant à elle seule ¼ du budget alloué à ce projet, le village fera certainement l'objet d'une seule tranche mais en tout état de cause, pas la première qui sera constitué des villages d'Alpuech compte-tenu de la réfection de la maison communale), de Vitrac, de Mels (où les travaux sont minimes) et de Benaven (qui rencontre de gros problème liés à l'approvisionnement en eau potable dû à un taux d'arsenic au-delà des recommandations de l'ARS).  
A ce jour, la Commune ne peut dire sur quelle tranche seront affectés les travaux de Lacalm sachant que les travaux devront également être planifiés en dehors de l'hiver. Hugues Vaissier précise que lors des travaux dans le cadre de « Cœur de Village », il sera également opéré à l'enfouissement des lignes.
- **Devenir des toilettes publiques situées derrière l'église** : Michel Dumas indique que deux solutions peuvent être envisagées : la condamnation du bâtiment ou la destruction du mur de devant et de l'intérieur pour la conservation des seuls murs extérieurs et un changement de destination de ce lieu.  
Il est toutefois préconisé de conserver cet espace (murs en pierres et toit en ardoises), de vider intégralement l'intérieur et de refaire une dalle.

Michel Rouquette estime pour sa part que ce petit bâtiment gâche la vue sur la porte arrière de l'Eglise.

Céline Conquet attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le Bois de Guirande va attirer des promeneurs et randonneurs qui chercheront à avoir accès à des toilettes publiques. Si la décision est prise de détruire les actuelles toilettes publiques, il ne faudra pas revenir ultérieurement en demander l'installation de nouvelles.

Michel Dumas indique alors la problématique des toilettes publiques à savoir que cela nécessite soit d'être entretenues très régulièrement par un agent (à savoir une à deux fois par jour suivant la saison) soit d'être automatiques (ce qui a un coût très onéreux).

Il est donc décidé, dans un premier temps, de procéder à la destruction du mur et de l'intérieur. Dans le cas où ce ne serait finalement pas la situation la plus adaptée, il sera procédé à l'enlèvement de la structure au complet.

Céline Conquet demande à ce que les travaux soient réalisés avant l'été.

Il est enfin sollicité de la Commune de juger de l'opportunité et de la faisabilité quant à l'installation de toilettes publiques à Lestrade.

- **Eclairage public** : Michel Dumas indique que le matériel pour la réparation de l'éclairage public à Lestrade a été commandé cet été mais n'est toujours pas livré. Il est demandé si les équipements seront à leds et Michel Dumas indique que c'est une réflexion actuellement menée. De même, il a été décidé de réduire les plages d'éclairage en procédant à des extinctions quotidiennes de 23h00 à 5h30 tout au long de l'année. Le village de Rives s'est proposé en tant que village test. Toutefois, si le principe de l'extinction a été voté, il faut procéder au préalable à l'installation des horloges astronomiques au sein des 65 départs d'éclairage que compte la Commune. Le remplacement des ampoules par des leds se fera mais par tranche au vu du montant des travaux prévus. Bien entendu, les éclairages dépendant du Département ne sont pas concernés par ce dispositif.

L'ensemble de l'assemblée est d'accord pour dire que cette extinction de l'éclairage public nocturne a outre un aspect économique, un aspect écologique qu'il conviendra d'expliquer également à la population dont certains pourraient ne pas comprendre cette décision alors que la fréquentation dans Lacalm est quasi-nulle, suivant Michel Rouquette, à compter de 20 heures. Il conviendra de faire preuve de pédagogie dans la transmission du message aux usagers et habitants.

Un rapide point sur les illuminations de Noël est également abordé à savoir qu'à Lacalm, il est de coutume que le Comité des Fêtes installe le sapin qui est, ensuite, décoré par les agents municipaux. Cette année, le Comité des fêtes n'a pas installé de sapin donc la commune n'a pas été prévenue de sorte que le village n'a aucune illumination de Noël. Monsieur Dumas mobilisera les équipes techniques municipales dès le lendemain pour voir s'il est possible de remédier à la situation.

Il est ici précisé que dans le cadre des recommandations de sobriété énergétiques, les illuminations de Noël se tiendraient sur la Commune du 15 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

## Temps de parole des villageois

En fin de séance, un temps de parole est laissé aux villageois afin d'entendre leurs constats et leurs demandes.

Michel rouquette indique avoir rencontré, la veille de la présente assemblée, certains membres afin de préparer la liste des points à aborder, étant ici précisé qu'il a déjà été répondu à certaines d'entre elles précédemment au cours de la soirée. Cette liste a surtout été établie afin d'avoir une cohérence dans les différentes demandes soumises.

- **WC à Lestrade** : cet emplacement pour des toilettes publiques semble primordial car un grand nombre de manifestations démarrent de Lestrade.
- **Travaux d'entretien réalisés par les membres de l'association Bien Vivre à Lacalm** : ils avaient sollicité l'obtention d'un désherbeur thermique. Hugues Vaissier indique que cette réflexion est en cours par les élus de la commission des travaux mais il a pu être constaté par les agents techniques que cette solution n'est pas la plus efficace. Ils ont adopté finalement une autre technique consistant à semer des fleurs là où il pousse ordinairement des mauvaises herbes. Les membres de l'assemblée ne sont pas opposés à ce que cette solution soit testée sur Lacalm également.
- **Travaux buron** : les plasticiens sollicités par la CCACV il y a 4-5 ans n'avaient finalement pas été retenus et tout le matériel récupéré par leurs soins est resté stocké dans le buron. Il s'agit de matériaux de récupération qu'il convient d'évacuer. Michel Dumas répercutera cette demande auprès des agents techniques de la CCACV mais Michel Rouquette demande à être présent le jour des opérations d'enlèvement afin qu'il n'y ait pas de confusion avec d'autre matériel qui ne font pas partie des matériaux à enlever.  
S'agissant du buron, il est également émis l'hypothèse de refaire la toiture en photovoltaïque afin de supprimer le groupe électrogène présent sur place. Hugues Vaissier s'interroge quant à la capacité que sont capables de fournir ces panneaux.  
Le chemin d'accès au buron est à reprendre sur sa partie basse car il y a des pierres au milieu de la route.  
La porte des toilettes dames est à revoir car elle ne ferme pas bien.
- **Camping** : outre la barrière cassée dont il a déjà été fait état plus haut, il conviendrait de livrer deux camions de sable sur la mini-plage.
- **Travaux salle des fêtes** : il est constaté l'installation d'une dégradation générale de la salle ainsi que la nécessité de petits travaux à entreprendre : revoir les capacités de rangement, plaques du plafond à refaire, peinture blanche à refaire par endroits, portes de placard qui ne ferment plus, manivelles de store cassées.
- **Pavillon de l'école** : ce pavillon est vacant depuis plusieurs années. De jeunes couples ont déjà manifesté leur intérêt de l'acheter en l'état, ce à quoi les élus présents sont favorables. Il est souhaité de faire remonter cette demande en Conseil Municipal d'autant plus que le mur commence à s'abîmer.
- **Places de camping-cars** : font partie du programme « Cœur de Village ».
- **Chemin des Montagnes vers « la Matte »** : selon Michel Rouquette, compte-tenu du contexte de cette affaire, il conviendrait de solliciter M. Vincent Alazard. M. Mouliade serait favorable mais il va falloir convaincre le second agriculteur car l'ouverture de ce chemin serait un atout important.

- **Chemin d'accès au Saut du Loup via le Chemin de Liouterne** : M. Besombes n'y est pas défavorable si on y met du fil lisse.
- **Buffières (fontaine basse et mur à consolider)** : le mur est celui de la maison Gauthier. Le sujet sera à aborder en Commission des Travaux car il faudra l'intervention d'une entreprise pour démolir le muret relever le talus. Les habitants du hameau se mobiliseront pour la reconstruction du mur.

Pour terminer, Alain Dauzat souhaite indiquer qu'il a eu de nombreux retours positifs sur l'aspect général du cimetière de Lacalm et son entretien. Les habitants ou personnes venues au cimetière ont loué l'enherbement et le cadre agréable que le cimetière représente aujourd'hui.